Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260430-DCM_2026_056B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 17 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Christophe VERINE, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, Mme Eleonore CRESPEL, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO, Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à Mme Alice PERRICHON.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. Kevin MARION.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	26
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-056

Objet : Budget principal – Affectation du résultat 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-32 et L2311-5
Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 mars 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune,
Considérant qu'il convient d'affecter, conformément à l'instruction comptable M57, les résultats 2025 de la section de fonctionnement du budget,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Marchés Publics et Moyens Généraux du 21 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes exprimés (6 abstentions : M. BARON, Mme LAMANDÉ, M. GUILLOU, M. SERVAIS, Mme GUEZELLO, Mme COTTALORDA) :

- D'affecter les résultats de fonctionnement apparaissant au compte financier unique 2025 du budget principal comme suit :

Fonctionnement :	A	Résultat de l'exercice 2025	+ 2 156 432.23 €
	B	Résultats antérieurs reportés	+ 2 308 813.04 €
	C	**Résultat de fonctionnement de clôture 2025**	**+ 4 465 245.27 €**
Investissement :	D	Solde d'exécution 2025 (cumul exercice + report 2024)	+ 3 838 723.01 €
	E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 1 568 718.44 €
	F	Solde cumulé positif = **pas besoin de financement**	+ 2 270 004.57 €
Affectation du résultat - Inscriptions budgétaires au budget primitif 2026 :			
G	**Affectation en réserves – compte 1068, en recettes d'investissement**		**2 057 774.65 €**
H	**Inscription en excédent reporté – ligne 002, en recettes de fonctionnement**		**2 407 470.62 €**
I	Inscription en déficit reporté – ligne 002, en dépenses de fonctionnement		0,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)
Alexandre LANOË

Le Secrétaire de séance
MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)
Kevin MARION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.